

Archives départementales du Jura

Cours et juridictions antérieures à 1790 (série B)

Fonds du bailliage d'Orgelet (sous-série 6 B)

Métrage linéaire : 25,50 m.l.

Instauration et ressort institutionnel

Le bailliage d'Orgelet fut officiellement institué bailliage secondaire sous le roi d'Espagne, Philippe II. La ville était par ailleurs le centre d'une très importante châtelainie appartenant à la branche des Chalon-Auxerre, passée à celle des Chalon-Arlay à la fin du XV^e siècle et mise sous séquestre par Philippe II en 1566. Le rang de cette châtelainie explique en grande partie qu'elle abritât une juridiction comtale aussi. Lors de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, le siège du bailliage d'Orgelet fut, pendant quelques mois, transféré à Clairvaux-les-Lacs. Après 1696, le bailliage d'Orgelet ressortit au bailliage présidial de Lons-le-Saunier.

Son ressort comprenait, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les communautés d'habitants suivantes : Agea, Alièze, Anchay, Andelot, Arinthod, Arthenas, Asnières, Auge, Avenans, Balanod, La Balme-d'Épy, Barésia, Barésia-lès-Montfleur, Beffia, Bellecin, La Biolée, Bissia, Blesney, Boissia, La Boissière-sur-Bourcia, La Boissière-sur-Chatonnay, Bourcia, Le Bourget, Boutavant, Bouzailles, Broissia, Buron, Ceillat, Cernon, Cessia, Cézia-et-Hautecour, Chambéria, Champagne, Champel, Champsigna, Charcier, Charézier, Charnay, La Charne, Charnod, Chatagna, Chatonnay, Chavannes, Chavéria, Chavia, Chavissia-le-Grand, Chavissia-le-Petit, La Chaux-du-Dombief, Chazelles, Chemilla, Chenilla, Chisséria, Civria, Clairvaux, Cognat, Coligny, Condes, Corcelles, Cornod, Cressia, Crillat, Croupet, Curny, Dancia, Denezières, Dessia, Dingier, Dompierre, Dramelay, Échailla, Écrites, Écuria, Épy, Essia, Faverges-lès-Charnod, Faverges-lès-Saint-Hymetière, Fétigny, Florentia, La Frasnée, Genod, Germagnat, Gevria, Gigny, Granges-de-Dessia, Granges-de-Nom, Graveleuse, Graye, Hautecour, Ilay, Lains, Lancette, Lanéria, Largillay, Laubépin, Lavans-sur-Valouse, Légna, Liconnas, Lieffenans, Loisia, Louvenne, Marangea, Marigna, Marnésia, Marsonnay, Marzenay, Menouille, Mérona, Mesnois, Messia, Monetay, Le Mont, Montadroit, Montagna-le-Reconduit, Montagna-le-Templier, Montcoux, Montfleur, Montgefond, Montjouvent, Montrevel, Montséria, Morges, Morval, Moutonne, Nanc-lès-Saint-Amour, Nancuisse, Nantey, Néglia, Nermier, Onoz, Orgelet, Orgens, Patornay, Pelletier, La Pérouse, Petières, Les Petites-Chiettes, Piételle, Pimorin, Plaisia, Poitte, Pont-des-Vents, Pouilla, Présilly, Le Puy, Reithouse, Rosay, Rosy, Rotheronay, Rupt, Saint-Amour, Saint-Christophe, Saint-Georges, Saint-Hymetière, Saint-Julien, Saint-Maurice, Saint-Pierre-lès-Montfleur, Salavre, Sancia, Sarrogna, Saugeot, Savigna, Senaud, Senay, La Serra, Sésigna, Séséria, Soucia, Soussonne, Soyria, Tercia, Thoiria, Thuron, La Tour-du-Meix, Thoiria, Trétu, Uгна, Uxelles, Valfin-sur-Valouse, Varessia, Véria, Vertamboz, Vescles, Le Villars, La Ville-sous-Charmoux, Villechantria, Villeneuve-lès-Charnod, Villeneuve-lès-Sarrogna, Villetan, Villette-lès-Fétigny, Villette-lès-Saint-Amour, Vescles, Viremont, Vogna, Vosbles.

Description du fonds (à titre indicatif)

Une partie des archives de ce bailliage a été détruite dans l'incendie de la ville le 21 novembre 1752¹. Le fonds a été placé sous séquestre à la Révolution comme tous les fonds des juridictions d'Ancien Régime abolies et a rejoint rapidement les Archives départementales. Il n'est à ce jour pas réellement classé mais les liasses et registres ont été sommairement identifiés. Les principales catégories d'actes conservés sont les suivantes : sentences sur requêtes, 1754-1782 ; sentences à l'audience, 1719-1788 ; enquêtes, 1677-1790 ; expertises, 1733-1789 ; décrets de biens, 1655-1790 ; procédures criminelles, 1679-1788 ; mercuriales, 1761-1790 ; tutelles et curatelles, 1738-1790.

Instruments de recherche

Ce fonds fait l'objet d'une cotation provisoire, en attente d'une reprise totale et d'un classement définitif. Les inventaires qui suivent sont de simples relevés des indications portées au dos des liasses ou sur les registres, sans vérification préalable de leur pertinence. Il demeure aussi un mètre linéaire de documents en vrac, dépourvus de tout inventaire.

- **Liasses cotées 6 B 1-688** : répertoire méthodique dactylographié, **consultable en salle de lecture.**
- **Registres cotés 6 Bp 1-60** : répertoire méthodique dactylographié, v. 1966 avec ajout 2013, **consultable en salle de lecture.**

Communicabilité

Les documents cotés 6B1-688 et 6 Bp1-59, dotés d'un inventaire, sont communicables ; les documents non classés ne sont pas communicables.

Extrait du *Guide des Archives du Jura*, par Henri Hours, directeur des Archives départementales, 1993 ;
actualisé juin 2011 et septembre 2016 par Patricia Guyard, directrice.
Archives départementales du Jura©

¹ Louis LAURENT, "Le grand feu de 1752 à Orgelet", dans *Travaux (...) de la Société d'émulation du Jura*, 1983-1984, p. 231.